

Date de dépôt : 12 décembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Vanek : Don... et contre-don : qui loge qui, où, pourquoi et au bénéfice de qui ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A en croire les médias, il semblerait que le groupe Manotel soit le principal gros donateur des associations soutenant Pierre Maudet, notamment le Cercle Fazy-Favon. Celui-ci a fêté son dernier anniversaire à l'hôtel N'vY de la chaîne Manotel. Pierre Maudet aurait lui-même expliqué à la Tribune de Genève que c'est la direction de Manotel qui a financé ces agapes. En outre, Omar Danial, directeur général de Manotel serait l'ex-beau-frère de Magid Khoury, directeur de Capvest qui a organisé le voyage offert à Pierre Maudet à Abu Dhabi.

Les citoyen-ne-s se demandent logiquement aujourd'hui, si en échange de ces financements le groupe Manotel aurait pu obtenir un ou des avantages et, si oui, lesquels. Or, selon des informations qui circulent, lors des nombreux rounds de « négociations » qui ont eu lieu sur la Syrie en 2016 et 2017 notamment, les personnalités et délégations concernées auraient été logées dans plusieurs hôtels genevois appartenant au groupe Manotel. Ce sont ainsi de nombreuses chambres qui auraient simultanément été réservées, bloquées, pas toujours occupées, et ce dans plusieurs hôtels du groupe Manotel.

Sur le plan du dispositif de sécurité entourant l'hébergement par Manotel des hôtes de ces conférences, il paraîtrait qu'en complément de l'action de la police, l'agence privée Python Sécurité S.A. aurait joué un rôle significatif et lucratif. Python Sécurité dont l'actionnaire principal serait aujourd'hui l'agence Securitas qui avait été retenue pour le convoyage des détenus... Sans compter que, selon la Tribune de Genève du jour, Christian Python, fondateur

et directeur de l'agence de sécurité en question, serait l'un des « proches soutiens » de Pierre Maudet à l'initiative de l'organisation d'une AG du PLR visant à « sauver le soldat Maudet ». Ce volet de l'affaire Maudet lié la sécurité privée mérite aussi des éclaircissements...

Dans l'intérêt de la transparence nécessaire de l'action publique dans ce contexte troublé, je prie donc instamment le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous :

- 1. Lors de conférences ou de réunions internationales ayant lieu à Genève et nécessitant l'hébergement de personnalités ou de délégations, de même qu'un dispositif policier, qui choisit les hôtels ?*
- 2. Ce choix est-il du ressort du groupe diplomatique de la police ? ...de la direction de la police ? ...du département de la sécurité ? Comment et par qui ce choix est-il opéré et selon quels critères ? Qui finance l'hébergement de ces personnalités et délégations ?*
- 3. Peut-on savoir en particulier quels sont les hôtels dans lesquels les personnalités et délégations en lien avec les négociations sur la Syrie ont ainsi été logées ? Peut-on savoir pour chaque round de négociations quels hôtels et combien de chambres par hôtel ont été concernées ?*
- 4. Peut-on savoir combien ont coûté au total et par round de négociations les hébergements dans les hôtels du groupe Manotel de personnalités et délégations liées aux négociations sur la Syrie ? Pour quels motifs le choix s'est-il porté sur ces hôtels en particulier ?*
- 5. Y a-t-il eu d'autres conférences internationales pour lesquelles des hôtels du groupe Manotel ont été choisis ? Qui a choisi ces hôtels ?*
- 6. Quelle est l'implication effective de l'agence de sécurité privée Python dans les dispositifs de sécurité concernant les conférences susmentionnées et leurs invité-e-s ? Quel est le montant de ce « marché » ? Qui couvre ces frais ? Qui a choisi cette agence et dans le cadre de quelle procédure ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1. *Lors de conférences ou de réunions internationales ayant lieu à Genève et nécessitant l'hébergement de personnalités ou de délégations, de même qu'un dispositif policier, qui choisit les hôtels ?*

Le Département fédéral des affaires étrangères (ci-après : DFAE) choisit les hôtels dans lesquels les délégations seront hébergées.

2. *Ce choix est-il du ressort du groupe diplomatique de la police ? ...de la direction de la police ? ...du département de la sécurité ? Comment et par qui ce choix est-il opéré et selon quels critères ? Qui finance l'hébergement de ces personnalités et délégations ?*

Le DFAE gère intégralement ce qui relève de l'hébergement en tenant compte du cadre fixé par l'Organisation des Nations Unies à Genève (ci-après : ONU). Il applique des critères spécifiques tels que la sécurité, la disponibilité, le prix et l'emplacement par rapport au site de l'ONU. Chaque partie doit impérativement être traitée de manière égale. Le financement relève du DFAE.

3. *Peut-on savoir en particulier quels sont les hôtels dans lesquels les personnalités et délégations en lien avec les négociations sur la Syrie ont ainsi été logées ? Peut-on savoir pour chaque round de négociations quels hôtels et combien de chambres par hôtel ont été concernées ?*

Les hôtels sont les suivants :

- 2015 : Kempinski, Nash Airport, NH, Starling;
- 2016 : Bristol, Crowne Plaza, N'Vy, Président Wilson, Royal Manotel;
- 2017 session A, du 18 février au 5 mars : Crowne Plaza, Mövenpick, Royal Manotel, Starling;
- 2017 session B, du 22 mars au 1^{er} avril : Crowne Plaza, Mövenpick, Royal Manotel;
- 2017 session C, du 15 mai au 20 mai : Auteuil, Mövenpick, Royal Manotel;
- 2017 session D, du 9 juillet au 15 juillet : Auteuil, Mövenpick, Président Wilson, Royal Manotel;

- 2017 session E, du 27 novembre au 15 décembre : Mövenpick, Royal Manotel.

Pour connaître le nombre de chambres réservées, il convient de solliciter le DFAE.

4. *Peut-on savoir combien ont coûté au total et par round de négociations les hébergements dans les hôtels du groupe Manotel de personnalités et délégations liées aux négociations sur la Syrie ? Pour quels motifs le choix s'est-il porté sur ces hôtels en particulier ?*

Il convient de solliciter le DFAE qui choisit les hôtels et prend en charge la partie financière.

5. *Y a-t-il eu d'autres conférences internationales pour lesquelles des hôtels du groupe Manotel ont été choisis ? Qui a choisi ces hôtels ?*

Il convient de solliciter le DFAE qui choisit les hôtels dans le cadre de conférences internationales.

6. *Quelle est l'implication effective de l'agence de sécurité privée Python dans les dispositifs de sécurité concernant les conférences susmentionnées et leurs invité-e-s ? Quel est le montant de ce « marché » ? Qui couvre ces frais ? Qui a choisi cette agence et dans le cadre de quelle procédure ?*

Sur demande du DFAE, la brigade de sécurité diplomatique (BSD) envoie un appel d'offre à un panel d'agences de sécurité privées capables de répondre aux exigences du DFAE.

Dans le cadre des discussions sur la Syrie, les agences suivantes ont été contactées : OPEN-I, PYTHON, PROTECTAS, SIR et SECURITAS. Les devis reçus ont été transmis au DFAE qui choisit la société pour le mandat de sécurité selon ses propres critères.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS